PARTIE NON OFFICIELLE

Calendrier liturgique

DIMANCHE 29 OCTOBRE. — FÊTE DU CHRIST-ROI. — Double de 1re classe avec octave, couleur blanche. — A la messe, mémoire du vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte, Credo, préface propre, dernier évangile du dimanche.

LINDI 30. — DE LA FÉRIE. — Simple, couleur verte.

MARDI 31. — VIGILE DE LA TOUSSAINT. — Simple couleur violette. MERCREDI 1er NOVEMBRE. — FÊTE DE LA TOUSSAINT. — Double de 1re classe avec octave, couleur blanche. — A la messe, Credo, préface commune. Après les vêpres de la fête, vêpres des défunts.

Jeudi 2. — Commémoration de tous les Fidèles défunts. —

Double de 1re classe, couleur noire. Vendredi 3. — De l'octave. — Semi-double, couleur blanche. Samedi 4. — Saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan (1538-1584). — Double, couleur blanche. Mémoire des saints Vital et Agricole, martyrisés à Bologne en 304.

DIMANCHE 5. — Vingt-troisième dimanche après la Pentecôte.

Pour le jour de la Toussaint

Notre Très Saint Père le Pape Pie XII, accédant à la demande de nombreux évêques, accorde la faculté de chanter dans toutes les églises et chapelles publiques et semi-publiques, une seule messe de l'Assomption, avec l'oraison de la fête de la Toussaint, sous une conclusion unique, le 1er novembre, jour où sera proclamé le dogme de l'Assomption.

Église Cathédrale

Mercredi 1er novembre. Fête de la Toussaint. — A 9 h. 1/2, Prime et Tierce. A 10 heures, messe pontificale chantée par Mgr l'Évêque. Homélie de Monseigneur. A 3 heures, vêpres pontificales, chantées par Mgr l'Evêque. Élles seront suivies des vêpres des morts, puis du salut du Saint Sacrement et des Complies. Le soir, à 7 heures, chant de l'Office des Morts.

Le vendredi 3 novembre, à 8 h. ½, Petites Heures, suivies d'une messe solennelle de Requiem, avec absoute, pour LL. ÉExc. NN. SS. les Evêques et les Chanoines décédés.

Fête du Christ-Roi, le dimanche 30 octobre

Nous rappelons que S. Exc. Mgr l'Evêque prescrit, conformément à l'encyclique Quas primas du 11 décembre 1925 et du décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 23 avril 1926, pendant le salut qui suivra les vêpres de cette solennité, la récitation des litanies du Sacré-Cœur de Jésus, la consécration au Sacré-Cœur de Jésus (prendre la formule dans l'Ordo, page 166) et le chant, trois fois répété, de l'invocation : Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis. Le Pape Pie XI a institué cette fête en 1925 pour glorifier en